

Université de M'sila
Département de traduction
Module : Initiation à la traduction
Niveau : 1^{ère} année
Maître : **KHEDAR Mounir**
Année 2023/2024
Cours n° 02

Volet théorique :

Qu'est ce que traduire?

Bon nombre de théoriciens et de praticiens de la traduction sont d'accord en ce qui concerne la difficulté de donner une définition pertinente de la traduction.

On analyse la définition donnée par *Le Petit Robert* au verbe **traduire** - verbe qui provient du latin *traducere* (1480), signifiant « **faire passer** » -, qui date de **1520**, « **faire que ce qui était énoncé dans une langue naturelle le soit dans une autre, en tendant à l'équivalence sémantique et expressive des deux énoncés** » (2008 : 2592).

L'**équivalence** des deux énoncés semble donc être le but d'une traduction.

L'énoncé sur lequel porte l'opération traduisante peut varier d'une simple phrase ou même un mot jusqu'à l'œuvre d'un écrivain.

La définition donnée par Littré met en évidence le sens étymologique latin :

« **Conduire au-delà** », « **faire passer** », « **traverser** ».

Dans ce dictionnaire, « **traduire** » signifie « **faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre** ».

Le terme commence à être utilisé dans cette acception vers **1527**.

Le terme « **retraduire** », apparu vers **1695**, signifiait d'abord « **traduire un texte qui est lui-même une traduction** ». Mais le terme « **retraduction** », apparu au **XXe siècle**, ne comporte pas ce sens limité, il signifie une nouvelle traduction d'un auteur. Ce concept est de plus en plus utilisé dans les théories actuelles sur la traduction, surtout lorsqu'il s'agit des œuvres anciennes et de leur retraduction.

En ce qui concerne d'autres termes qui gravitent autour de la problématique des traductions, nous pouvons parler de l'adjectif :

« **Intraduisible** », qui, paradoxalement, est apparu plus tôt (en **1687**) que son antonyme « **traduisible** », qui date de **1725**, ce qui montre la prise de conscience des problèmes de traduction.

Vers la fin du **XVIIIe siècle** sont introduits dans la terminologie en question des termes comme « **intraductible** » (**1771**) et « **traductible** » (**1790**), d'où a été dérivé dans **les années 1950** le nom « **traductibilité** ».

Ayant le sens de passage dans une autre langue, le nom « **traduction** » suit le verbe « **traduire** » et développe vers **1783** le sens figuré d'« **expression** », de « **transposition** ».

Les définitions d'une traduction « **correcte** » semblent très difficiles à établir. Selon Eco :

La traduction est « **dire presque la même chose dans une autre langue** »

L'enjeu, c'est évidemment ce **presque**, dont on ne connaît pas la flexibilité, parce qu'il dépend du point de vue d'une personne. Et l'extension de ce **presque** doit être négociée au préalable. La traduction serait donc une négociation entre les deux messages impliqués dans le processus traduisant.

Un autre grand chercheur de la traduction, **Georges Mounin**, affirme que

« La traduction consiste à produire dans la langue d'arrivée **l'équivalent naturel** le plus proche du message de la langue de départ, d'abord quant à la **signification** puis **quant au style**. » (Mounin 1963 : 12).

Chez Mounin on observe la primauté de la **signification** ; la forme, le style, l'expression viennent ensuite. En tant que praticien, il privilégie la **transmission du sens** du texte source dans le texte cible.

Edmond Cary propose une définition très pertinente, la traduction étant

une opération qui cherche à **établir des équivalences** entre deux textes exprimés en **des langues différentes**, ces équivalences étant toujours et nécessairement fonction de la nature des deux textes, de leur destination, des rapports existant entre la culture des deux peuples, leur climat moral, intellectuel, affectif, fonction de toutes les contingences propres à l'époque et au lieu de départ et d'arrivée » (Apud Sprová 1995 : 158).

Jean-René Ladmiral la définit comme suit :

«La traduction est censée remplacer le texte-source par le "**même**" **texte en langue-cible**. C'est le caractère problématique de cette identité qui fait toute la difficulté d'une théorie de la traduction: on parlera d'"**équivalence**".»

J.-R. Ladmiral, *Traduire: théorèmes pour la traduction*, 1979

Quant à R. Jakobson:

«[La] traduction implique deux **messages équivalents** dans deux **codes différents**. L'**équivalence dans la différence** est le problème cardinal du langage et le principal objet de la linguistique.» R. Jakobson, "Aspects linguistiques de la traduction" dans *Essais de linguistique générale*, 1963

Alors que J. Delisle

«Traduction: opération consistant à **établir des équivalences** interlinguistiques. Équivalence: relation d'**identité entre deux unités de sens** de langues différentes.» J. Delisle, *La traduction raisonnée*, 1993.

«**Sont équivalents** des discours ou des textes ou des segments de discours ou de textes lorsqu'ils présentent une **identité de sens**, quelles que soient les divergences de structures grammaticales ou de choix lexicaux.» M. Lederer, *La traduction aujourd'hui*, 1994.

L'objectif de la traduction est donc de **produire, dans une autre langue, un texte** qui sera lu et compris par d'autres lecteurs à la place de l'original et que l'on peut considérer comme **équivalent** au texte original.

La notion d'équivalence (voir introduction à la traductologie page 81) est, certes, très difficile à spécifier. Elle indique que les deux textes, l'original et la traduction, sont, du point de vue de leur **signification**, très semblables (l'original agissant, en quelque sorte, en tant que modèle ou prototype par rapport à sa traduction) **sans être pour autant identiques**. Plus spécifiquement, le traducteur (ou la traductrice) vise à reproduire et transposer, par le

moyen du texte d'arrivée et à l'intention de ses propres lecteurs, les **effets de signification** les plus importants ou essentiels du texte original.

Autrement dit, l'original et la traduction sont **deux textes en langues différentes qui produisent de manière analogue des effets de signification comparables**.

Par "**effets de signification**" on doit entendre ce que le traducteur a senti et compris en lisant un texte original et en tenant compte des **caractéristiques textuelles** que l'on pourrait aussi qualifier de "discursives". Il s'agit de quelques aspects fondamentaux du fonctionnement du texte dans les cadres des différentes conditions socio-historiques de sa production et réception : genre textuel, thèmes et idées principaux, registres linguistiques, tonalités discursives etc. Les effets combinés de ces caractéristiques relèvent aussi bien du **sens** que du **style**, deux aspects du texte toujours étroitement liés entre eux : le sens n'agit jamais sans des implications stylistiques et le style n'est jamais dépourvu d'implications sémantiques.

Volet pratique :

Travailler (adverbes, approuver : être d'accord, après, aucun) exercices et corrigés (voir manuel de traduction)